



BC IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000 € - RCS RODEZ 847 887 361

Siège social : 19 rue de la Violette, 12210 LAGUIOLE

Tél : 05.65.44.06.35 - E-mail : laguiole@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR55847887361

Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens)

Carte professionnelle CPI 1202 2019 000 039 784 délivrée(s) par la CCI de l'AVEYRON, 17 rue Aristide Briand, 12033 RODEZ

Activité(s) : Transaction

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION)

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## BARÈME TRANSACTION à compter du 17 juin 2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC (TVA en vigueur 20%)
Jusqu'à 35 000€	Forfait de 3 500€
De 35 001 à 50 000€	Forfait de 3 500€ + 10% de la somme excédant 35 001€
De 50 001 à 120 000€	Forfait de 5 000€ + 7% de la somme excédant 50 001€
De 120 001 à 150 000€	7.5 %
De 150 001 à 200 000€	7 %
De 200 001 à 250 000€	6.5 %
De 250 001 à 300 000€	6%
Au-delà de 300 001€	5.5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**Estimation : 140 euros TTC, remboursés en cas de prise de mandat.**

## BARÈME LOCATION à compter du 8 septembre 2019

Honoraires de location (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

*Honoraires tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n° 2014- 890 du 1er août 2014*

- **Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée :** 12% TTC du montant du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le locataire et le bailleur.
- **Entremise-négociation :** 30€ TTC à la charge du bailleur

**\*Cas particulier → honoraires pour les baux professionnels et commerciaux :**

10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du preneur.